

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements			
	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité	
ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

VILAINE ENGEANCE!

Il est un sujet que nous n'avons fait qu'effleurer dans notre dernier numéro et sur lequel il faut revenir car il est très important. En ce moment, surtout !...

Les plus dangereux adversaires du gouvernement, les propagandistes dont l'action est la plus pernicieuse ne sont pas toujours ceux ou celles qu'on pense. Il y en a qu'on peut saisir et dénoncer parce qu'on les voit et que, si leurs auteurs se cachent, ils ne peuvent cacher ni leur but ni leur mobile. Quand des communistes lancent des tracts, pas de dissimulation possible. On sait ce qu'ils veulent et où ils comptent nous mener. Ils ont beau se terrer dans leurs antres, ce qui en sort est sans hypocrisie et tend à discréditer le gouvernement dans l'opinion, à la dresser contre lui ! Le public sait tout de suite à quoi s'en tenir. Il est en méfiance et l'on ne saurait lui faire croire qu'on cherche à aider le Maréchal dans son œuvre de redressement.

Bien autre chose en est de l'action dissolvante menée par des adversaires dont la ruse ne fait qu'augmenter la malaisance !

Ceux-là, ce n'est pas leurs personnes qu'ils cachent, c'est leurs intentions. On ne se méfie pas d'eux. On les écoute. On est disposé à les croire. Le premier soin d'un bon agent de discorde est d'inspirer confiance. Comment se méfierait-on de gens aussi doux, aussi bénins, aussi modérés dans leur conduite et dans leurs propos ?

Ils se présentent comme des amis du gouvernement et de tout cœur avec lui pour réparer les désastres de la Patrie. Ils enrobent de sucre leur venin. On l'avale comme du sirop ! C'est après la digestion seulement qu'il empoisonne !

Leurs attaques débutent généralement par un éloge du Maréchal. C'est la tactique habituelle, le mouvement tournant dont ils usent pour mieux pénétrer dans la place afin de la désorganiser. C'est le manteau dont ils se couvrent pour mieux démolir celui qu'ils affectent d'admirer autant qu'ils le plaignent !

« Pauvre Maréchal » !... Le malheur est qu'il ne puisse par tout faire lui-même ! Grand homme, au cœur si noble et si généreux qu'il ne sait pas se méfier !... Ah ! comme nos braves gens voudraient pouvoir lui dire qu'il est mal servi ! Comme ils voudraient pouvoir le défendre contre les incapables ou les méchants qui l'entourent et qui risquent de faire échouer ses magnifiques desseins !

Voilà comment débute l'offensive !...

Et après ?...

Oh ! après, commence l'éreintement de tout ce qui a été fait. Ces précautions prises, qui les mettent à l'abri du soupçon, ces excellents amis du Maréchal entreprennent le dénigrement systématique des lois, projets et organisations qui constituent depuis 5 mois l'œuvre immense de son gouvernement.

Si vous les écoutez, quand ils vous quittent, ils vous ont troublé et peut-être démoralisé. En tout cas ils ont semé dans l'esprit de leurs interlocuteurs les germes du doute et du découragement. Ils ont affaibli cette confiance du pays dans le gouvernement qui est pour celui-ci un élément nécessaire du succès !

Contre cette engeance, où il y a souvent des gens aigris et jaloux qui n'osant pas s'en prendre au Maréchal s'en prennent à ses collaborateurs, la police ne peut généralement rien car ils sont assez habiles pour ne pas tenir des propos trop compromettants. Mais les bons citoyens de France contre lesquels leur travail de sape est dirigé ont un excellent moyen de défense qui est d'abord de ne pas les écouter et, s'ils insistent, de les faire taire. Il est bien rare qu'ils passent outre à un avertissement sérieusement donné.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Tous les 36 ans !

Vous verrez ! C'est quand on se sera habitué à la neige qu'elle disparaîtra. Encore un effort perdu ! Nos cadurciens se sentaient devenir un peu finlandais. Dans leur apprentissage, ils avaient fait de rapides progrès. Déjà, tout comme des gens du Nord ou de l'Est, ils savaient glisser et tomber de tout leur long sur la neige sans se faire mal. A quoi cette expérience leur servait-elle puisque c'est seulement tous les 36 ans qu'il y a de la neige à Cahors ?... Vous avez lu ça dans le Journal du Lot et vous savez que tout ce qui passe ici est censuré. Par conséquent, vous pouvez croire... D'ailleurs, en 1976, vous pouvez vérifier vous-même ce que nous nous avons écrit est parfaitement vrai ! Et vous viendrez me le dire !

Heureuse nouveauté !

Cette neige aura du moins permis de voir à Cahors quelque chose d'assez nouveau et dont l'heureuse nouveauté mérite d'être soulignée. Je veux dire l'observation à peu près générale d'une ordonnance de police.

Celle-ci commande aux habitants de balayer et de nettoyer au « droit de leur maison ». Et comme notre administration municipale, avec son pauvre budget

délabré, avec son « centime » misérable et indigent, n'est pas en mesure de s'offrir un personnel de voirie suffisant pour faire face aux besoins, cette obligation faite aux habitants a un caractère indéniable d'utilité publique.

Je n'ai pas besoin de dire comment elle est, ou plutôt comment elle n'est pas observée d'habitude. C'est un fait que tout le monde sait aussi bien que moi.

Eh ! bien, lundi, vous pouvez voir le long de nos boulevards et dans nos rues chacun des habitants armés de pelles, de pioches et de balais s'employer activement à casser la glace dans les ruisseaux et à débarrasser les trottoirs de la couche glissante et dure que les reconvoient.

Je ne dis pas que par ci, par là il n'y ait pas en encore quelques négligents ou quelques réfractaires. On ne perd pas d'un seul coup une si vieille et si chère habitude qui consiste à tenir les règlements pour applicables aux autres seulement, et à se croire bien « malin » parce que soi-même on refuse de s'y conformer.

Où, il y avait bien encore de ces requêteurs impénitents. Mais ils étaient tout de même l'exception. Et ça c'est un progrès qui vaut d'être marqué.

Si seulement on pouvait à présent profiter de ces bonnes dispositions pour faire appliquer l'arrêté municipal concernant les poubelles !... Il est déjà ancien, c'est vrai. Mais comme il n'a jamais servi on ne peut pas dire qu'il soit usé.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Au cours d'une attaque dirigée contre le littoral est de l'Angleterre, une vedette rapide a été détruite devant l'estuaire de la Tamise un convoi fortement protégé et a coulé un cargo de 2.500 tonnes.

Malgré les conditions atmosphériques défavorables, l'aviation a poursuivi hier les attaques contre Londres. De petites formations de bombardiers ont harcelé efficacement durant toute la journée, la capitale britannique.

Des avions isolés ont attaqué des aéro-dromes, des voies ferrées ainsi que des

objectifs d'importance militaire en Angleterre méridionale et centrale. De nombreux avions se trouvant au sol ont été mitraillés à basse altitude. En outre, une usine de produits chimiques a été sévèrement atteinte.

Un bombardier de reconnaissance a attaqué au centre de la mer du Nord, au nord de Great Yarmouth, une flottille de dragueurs de mines ennemis. Plusieurs coups au but sont tombés sur l'un des bâtiments qui s'est immobilisé en donnant de la bande.

Un avion ennemi a été abattu près de Douvres en combat aérien.

La première audience de la Cour martiale

La Cour martiale, instituée par la loi du 24 septembre dernier, a tenu sa première audience lundi, à Gannat, pour juger le capitaine de cavalerie de la légion étrangère, Gaston Robert, âgé de 45 ans, accusé de « crime contre l'unité et la sauvegarde de la patrie » pour avoir invité à Bizerte et à Malte, des équipages de bateaux à passer au service de de Gaulle.

La Cour martiale a prononcé l'acquiescement du capitaine Robert, tenant compte de ses citations de l'officier et des blessures qu'il avait reçues à la guerre, et imitant le geste de clémence du Maréchal à l'égard des officiers de Dakar, se montrant généreuse et pardonnant au repent.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Vichy

L'ambassadeur des Etats-Unis en France, a présenté, mercredi, à midi, au Pavillon Sévigné, résidence officielle du chef de l'Etat, ses lettres de créance au maréchal Pétain.

L'ambassadeur a été reçu mardi après-midi par M. P.-E. Flandin, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

37.000 kilomètres en 14 mois

Le sous-marin *Benzeiers*, revenant d'une longue croisière dans l'Atlantique (37.000 kilomètres en quatorze mois de croisière), vient de rallier Toulon. La musique des équipages de la flotte a accueilli le glorieux sous-marin, le 25 septembre dernier, lors de l'attaque de Dakar par les Anglais, réussit à envoyer trois torpilles sur le cuirassé *Resolution*, obligeant celui-ci, gravement atteint, à rompre le combat.

La guerre anglo-italienne

Le communiqué officiel du haut commandement britannique annonce que depuis le 9 décembre, date à laquelle a commencé l'avance britannique à travers le désert occidental, 94.000 Italiens ont été faits prisonniers ou neutralisés en tant que troupes combattantes.

84.000 sont des soldats combattants et 10.000 sont des troupes de ravitaillement et d'intendance.

Cette avance a permis de capturer un important matériel de guerre.

Les pertes navales

L'amirauté britannique publie le communiqué suivant :

Le chiffre hebdomadaire des pertes navales moyen depuis le début de la guerre est de 69.666 tonnes.

Les Allemands, d'autre part, annoncent avoir coulé cette semaine 130.000 tonnes britanniques ou alliées.

Depuis le début de la guerre, les Allemands ont perdu en chiffres ronds : 1.257.000 tonnes par capture, destruction et sabotage.

Les Italiens, de leur côté, ont perdu 453.000 tonnes.

EN ESPAGNE AUSSI

L'antiquité romaine traquait le célibat masculin comme nuisible à la nation. Les vieux garçons étaient frappés de lourds impôts et un Empereur, plus sévère que les autres, les chassa de Rome.

Aujourd'hui, les impôts sont moins lourds les hommes endurcis dans le célibat et, quand ils sont fonctionnaires, on leur donne parfois à choisir entre leur emploi et le mariage.

On a vu cela en Italie. On vient de le voir en Espagne ces jours derniers ; mais il s'agissait non plus de vieux garçons, mais de vieilles filles. Le chef de l'administration municipale de Barcelone a dit aux dames célibataires qui se trouvaient dans ses bureaux :

— Celles d'entre vous, señoritas, qui ne seront pas devenues « senoras » avant le 1^{er} janvier prochain, seront dégoûtées.

Elles étaient deux cents dans ce cas à l'« aguntamiento » de Barcelone. Que pensez-vous qu'elles ont fait ? Elles se sont mises immédiatement en campagne

pour trouver un mari. Et l'on nous dit qu'elles l'ont trouvé. Elles l'ont trouvé d'autant plus facilement qu'il n'était pas loin d'elles, ce mari, il était dans leur propre bureau. Ces « solteras » avaient pour la plupart des collègues non moins célibataires qu'elles pour compagnons de travail. On imagine le petit dialogue :

— Si je ne suis pas mariée dans quinze jours, Antonio, je perds ma place. Vous ne pourriez pas me rendre le service de m'épouser ?

— Si cela peut sauver votre situation, Manuela, con mucho gusto.

Peut-être, qui sait, y avait-il parmi les deux cents couples récemment formés sous l'empire de la nécessité, des êtres qui se plaisaient sans oser se le dire. La panique matrimoniale a tout arrangé.

C'est qu'il y a beaucoup plus qu'on ne croit d'hommes et de femmes (d'hommes surtout) qui se tiennent éloignés du conjugal par indolence et comme qui dirait, par paresse.

PAN.

Chronique du Lot

Paysan, écoute !

Cette année, les fêtes se sont passées sous le signe du recueillement.

La pensée de chacun de nous va vers les absents : ceux qui ont sacrifié leur vie au cours de cette guerre malheureuse, ceux qui sont prisonniers et qui, aujourd'hui plus qu'un autre jour, sont isolés et souffrent.

Paysan de France, ton caractère, ton métier, ont fait de toi un homme qui parle peu mais qui réfléchit beaucoup.

En ce premier jour de l'an, tu repasses dans ta mémoire les événements qui se sont succédé depuis les Noël d'avant-guerre. Tu revois ta vie en famille à une époque où personne n'appréciait son bonheur, le départ de ta ferme en septembre 1939 ; Noël 1939, loin des tiens, cet hiver rigoureux dans l'attente anxieuse d'événements qui n'arrivaient pas, puis les jours lugubres de mai-juin, le douloureux armistice, la démobilisation qui, à ton gré, tardait à venir, le retour chez toi, la joie de retrouver les tiens, ta maison et tes champs... Joie vite dissipée en songeant à ceux qui ne revenaient pas et auxquels tu te devais de suppléer pendant leur absence.

Et puis, fatalement, tu penses à ta condition présente, à toutes les lois, à tous les règlements que l'on t'impose et tu pourrais te sentir aigri et désabusé.

C'est toi, Paysan, qui étais au premier rang dans les batailles en 14-18 comme en 39-40 et tu pourrais croire que l'on n'a pas de ménagements pour toi.

Tu sais cependant que, dans ces tristes jours, des femmes, des enfants se trouvent seuls, sans abri et sans pain, que des Français originaires de la zone interdite n'ont pu encore retourner chez eux, que des hommes de ta condition n'ont retrouvé de leur maison que des ruines, de leur ferme que des champs piétinés ou bouleversés par les bombes, que des Lorrains ont dû tout quitter pour rester Français.

Toi, Paysan de France, qui as retrouvé ton logis, ta ferme en état, tu apprécies la sérénité de tes campagnes et tu la compares à ce qui se passe là-haut, plus au Nord, mais toujours dans ton pays.

Là-haut, la terre n'a pas encore retrouvé son calme, les avions de guerre vrombissent dans le ciel, les sirènes donnent encore l'alerte... et tu t'endormiras, toi, dans ta ferme du Quercy, d'Auvergne, de Bourgogne ou du Languedoc, en maugréant contre les mesures que nos dirigeants doivent prendre et tu t'efforceras de tourner ces mesures, de favoriser par ton attitude le jeu des maquignons et des fraudeurs ?

Tu n'es pas de ceux-là, Paysan ! N'écoute pas ceux qui te prodigeraient ces mauvais conseils, ils travaillent pour d'autres intérêts que ceux du pays.

Tu sais bien que le Maréchal Pétain a eu l'occasion, à maintes reprises, d'exprimer toute sa sollicitude à ton égard.

Tu sais bien que tes intérêts sont défendus au Gouvernement par un Ministre qui est lui-même un terrien ; il connaît tous tes besoins, toutes tes préoccupations et s'efforce de trouver une solution à tous les problèmes qui t'intéressent.

Sois persuadé que le but du Gouvernement est de rendre à la Paysannerie la place qu'elle mérite dans l'économie française et de lui laisser les moyens d'occuper cette place. C'est une œuvre lente et patiente qui sera poursuivie sans arrêt malgré toutes les difficultés présentes.

La transformation à accomplir ne pourra pas aboutir si tu ne secondes pas l'action du Gouvernement.

Tu sais bien que personne ne peut t'enlever ta nourriture que seul ton rude travail fait jaillir de la terre.

Tu sais aussi que personne ne songe à te brimer, mais que ceux qui ont le terrible charge de veiller aux destinées de ton pays doivent prendre toutes les dispositions utiles pour que les mauvais jours soient aussi courts que possible.

Suis donc les prescriptions de l'heure présente, incline-toi de bonne grâce devant toutes les mesures qui te concernent, quand bien même elles pourraient te paraître inopportunes et injustes. Voilà pour toi le moyen de servir ton pays et aussi de faire comprendre aux autres catégories de Français l'importance primordiale de la profession agricole.

Ainsi, tu hâteras le redressement de ton pays. Soldat vaillant dans la guerre, tu le seras encore plus dans la paix ; grand artisan de la reconstruction nationale, tu occuperas désormais dans la nation la place que tu mérites, c'est-à-dire : la première.

Chute

Au cours de son travail, M. Theil, aiguilleur à la gare de Cahors, fit une chute et se blessa à l'épaule.

ENGAGEZ-VOUS !

Les appels aux jeunes Français pour s'engager dans l'Armée de l'Armistice ont été entendus. Un nombre élevé de candidats se sont déjà présentés. Un fort courant d'engagement paraît dès maintenant établi.

Cela est d'ailleurs très compréhensible. Les conditions matérielles faites aux nouveaux engagés volontaires, la perspective d'une vie active, et quelquefois aussi l'attrait de voyages dans des pays d'outre-mer attirent quantité de jeunes Français.

Les engagés qui arrivent, ou qui vont arriver dans les Corps de la nouvelle Armée mise sur pied par le Maréchal Pétain, se trouveront dans une ambiance extrêmement agréable, au milieu de camarades intéressants, et ils mériteront une existence capable de séduire un jeune homme qui aime l'action, le grand air, la vie d'équipe.

Tous ceux qui se sentent attirés vers cette existence doivent se joindre aux engagés déjà si nombreux qui se présentent pour constituer l'Armée nouvelle. Non seulement ils y trouveront des avantages personnels, mais encore ils serviront très utilement le Pays pendant la période difficile que nous avons encore à traverser. Jeunes Français, n'hésitez pas ; engagez-vous !

AUX FAMILLES DES PRISONNIERS DE GUERRE

Le Comité de Cahors de la Croix-Rouge Française communique :

L'augmentation exorbitante du nombre des lettres, des cartes et des colis destinés aux prisonniers de guerre retarde beaucoup la distribution. Pour accélérer le trafic postal, les mesures suivantes ont été prises et devront être observées à partir du 1^{er} janvier 1941 :

1. Les lettres et les cartes destinées aux prisonniers de guerre ne pourront être écrites que sur les formulaires spéciaux qui seront envoyés par le prisonnier lui-même à sa famille.

2. Les colis ne pourront être expédiés aux prisonniers qu'après avoir été munis de l'étiquette-adresse, qui sera adressée aux familles par le prisonnier.

3. Tout envoi postal qui arrivera au camp après le 1^{er} janvier 1941 et qui n'aura pas été expédié selon les instructions ci-dessus ne sera plus remis au prisonnier de guerre.

AVEZ-VOUS UNE FERME A VENDRE OU A LOUER ?

Le Ministère de l'Agriculture communique :

En vue de faciliter la mise en valeur du territoire national le Ministère de l'Agriculture prépare en ce moment une nouvelle édition du « Bulletin de Renseignements sur les Exploitations agricoles vacantes », destiné à être adressé gratuitement. Cette publication est assurée d'une large diffusion.

Les propriétaires et notaires disposant de petites et moyennes exploitations à vendre, à louer ou à prendre en métayage, sont donc invités à faire parvenir, avant le 15 janvier 1941, au Service de la Main-d'œuvre agricole, Ministère de l'Agriculture, Hôtel Mondial, Vichy (Allier), toutes indications utiles sur le type d'exploitation, la superficie, la répartition des cultures, l'habitat, le cheptel et l'adresse de la personne intéressée.

Les insertions sont gratuites.

LA COTISATION DUE PAR LES PRODUCTEURS DE LAIT

Le « Journal Officiel » publie un arrêté interministériel relatif à la perception de la cotisation due par les producteurs de lait en vertu des lois et décrets ayant organisé la production laitière.

Le tarif de la cotisation est fixé à 0 fr. 01 par litre pour le lait de vache et le lait de chèvre, à 0 fr. 02 par litre pour le lait de brebis (lait en nature non décaimé). Ce taux pourra être rajusté annuellement par arrêté ministériel sur proposition du comité central, compte tenu des résultats de l'exercice précédent de façon à éviter aux producteurs la charge d'une cotisation trop élevée.

La vente des légumes secs

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement communique :

Il est rappelé aux détaillants en légumes secs qu'en vue de la distribution en janvier 1941, ils doivent tenir un registre spécial sur lequel ils inscrivent, dans l'ordre de présentation, les noms et adresses des clients, ainsi que le numéro de leur carte d'alimentation et le numéro du ticket. Ce dernier sera reporté à l'encre sur le coupon n° 6 de janvier 1941.

En vue de faciliter les opérations de répartition, tous les consommateurs sont instamment priés de se faire inscrire dès maintenant chez les détaillants de leur choix.

Tickets non valables

Consommateurs, le ministre du ravitaillement vous rappelle que les tickets A, B, C, D, des feuilles mensuelles d'alimentation ne sont plus valables et ne peuvent notamment pas servir pour l'achat de pâtisseries.

Le ministre du ravitaillement rappelle encore que chaque jour vous pouvez acheter de la confiture, de la marmelade et du pain d'épice non fourré, que les commerçants sont autorisés à vendre sans restriction de jours.

CAHORS

AU THEATRE

On pourrait presque commencer cette petite chronique sur le spectacle de l'autre soir au théâtre municipal comme Alfred de Musset commençait son poème « Une Soirée perdue ! »... « J'étais seul l'autre soir au Théâtre Français ! » avec cette différence qu'ici il ne s'agissait ni de Molière ni du *Misanthrope*. On n'était pas seul dans la salle. Mais elle n'était pas comble. Il s'en fallait.

Pourtant l'affiche annonçait des artistes connus et sympathiques comme Jules Berry, qui a tant d'amateurs et même d'amatrices au cinéma. En toutes autres circonstances, lui et sa compagnie composée d'acteurs de talent, auraient fait le plein de spectateurs. Seulement, ce soir-là le thermomètre marquait quelque « moins 8 » ou « moins 10 », les rues étaient couvertes de neige et une épaisse brume souillait sur le boulevard. Un peu pantouflard de nature, nos compatriotes avaient mieux aimé ne pas risquer le rhume ou la bronchite pour entendre *Monsieur de Saint-Obin*. D'autant que notre théâtre est doté d'un système de chauffage — si l'on ose ainsi dire — qui ne rassure personne car il fait monter beaucoup plus haut la note à payer que la température.

L'interprétation fut excellente. alerte, vive, joliment nuancée et menée avec une intelligence qui masquait l'indigence de la pièce. Celle-ci appartient à la catégorie de ces œuvres sans goût ni odeur dont on se demande, après les avoir entendues, pourquoi diable on les a écrites et, surtout, pourquoi on les joue.

Décidément, est-ce qu'il n'y a rien de mieux dans le répertoire que tout ce qu'on nous a apporté depuis trois mois ?

Tribunal civil des pensions

Sont nommés membres du tribunal départemental des pensions de Cahors : M. Besse, docteur en médecine à Cahors ; membres suppléants : MM. Ségala et Delport, docteurs en médecine à Cahors.

Obsèques

Mardi matin, à 10 heures, ont été célébrées les obsèques du regretté M. Urbain Gayet. Malgré les mauvais temps, une foule très nombreuse, où l'on remarquait M. Bézuq, préfet du Lot, les membres de la municipalité, du Conseil municipal, de la Chambre de Commerce et des diverses administrations, avait tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Urbain Gayet. Au cimetière, en termes émouvants, MM. Orliac, au nom de la Chambre de Commerce, et le docteur Calvet, au nom de la municipalité et du Conseil municipal, ont retracé la vie de labeur et de dévouement à la cause publique du regretté disparu. Nous renouvelons à Mme Veuve Gayet, à M. Henri Gayet, à M. Paul Couailliac, à la famille, nos bien vives sympathies et nos sincères condoléances.

Magistrature

Nous apprenons avec plaisir que M. Servat, juge d'instruction à Cahors, est nommé juge d'instruction à Pamiers. M. Servat, magistrat très apprécié, ne comptait que des sympathies dans notre ville où son départ sera vivement regretté.

Trouvailles

Il a été trouvé : une carte d'alimentation, par M. Fayé ; un porte-monnaie avec une petite somme, par M. Quinguilly ; une somme d'argent, par Mlle Taburly ; un stylo, par M. Justy ; une valise par M. Couraille ; un bracelet, par M. Cabessut ; un cartable d'écolier, par M. Baillagou.

SATISFACTION SERA-T-ELLE DONNÉE ?...

La crise de froid que nous venons de subir, est-elle terminée ? Hum ! Quoi qu'il en soit, la journée de mercredi 8 janvier a été favorisée par un superbe soleil et le thermomètre qui, ces jours passés, oscillait entre 4 et 8 au-dessous de zéro, est monté à 4 et même 5 au-dessus.

D'autre part, en raison des travaux qui furent exécutés, mardi et mercredi, pour le déblaiement de la neige, la circulation dans les rues et sur les trottoirs a été un tantinet plus facile, moins dangereuse.

Remercions les services de la voirie du nettoyage qu'ils ont opéré, mais, tout de même, un déblaiement plus complet serait bien nécessaire, car dans de nombreux quartiers encore, les passants doivent prendre toutes précautions pour éviter de regrettables chutes.

Epancher du sable serait de toute nécessité.

Enfin, en outre, un désir exprimé par tous ceux qui, la nuit venue, regagnant leur domicile, seraient heureux qu'un éclairage meilleur leur permit de circuler dans les rues sans encombre.

Souhaitons que satisfaction leur soit donnée !

L. B.

POUR AVOIR DE L'ORGE

Les agriculteurs sont informés qu'ils pourront se procurer de l'orge de semence aux adresses suivantes :

M. Lambert, place Rousseau à Cahors ; Mme Bonnavie, place Galdemar à Cahors ; M. Comuché, place Rousseau à Cahors ; M. Fajolles, à Gourdon ; M. Souillou, à Biars-sur-Cère ; M. Granot, à Cajare.

Les Sports

Stade Cadurcien — Rugby

Dimanche 12 janvier, le Stade Cadurcien I se déplacera à Belvès en match de coupe du F.A. Le match aurait dû avoir lieu dimanche dernier, mais par suite du mauvais temps, fut reporté au 12 janvier. Ce match est capital pour les deux équipes, le battu risquant de ne pas être qualifié. Nous espérons néanmoins que malgré le handicap du déplacement, nos joueurs parviendront à enlever la victoire. De nombreux supporters accompagneront l'équipe afin d'encourager nos joueurs.

Pendant que leurs aînés iront batailler à Belvès, nos jeunes recevront, en match amical, l'équipe juniors de l'Avenir Moissagais. Encadrés par deux ou trois éléments non qualifiés pour les matches officiels nos jeunes profiteront de cet appoint pour faire un joli match.

Femme gaie, ménage uni

Rien n'irrite un mari comme une femme constamment triste et patraque. Vous serez toujours de bonne humeur, bien portante et fraîche si vous prenez des Gouttes Floride au moindre signe de fatigue. Cette préparation végétale, spécialement composée pour la femme, calme les nerfs, régularise la circulation, décongestionne les organes féminins, procure en un mot une santé parfaite. Prises régulièrement à partir de la quarantaine, les Gouttes Floride évitent tous les accidents graves du retour d'âge et maintiennent la jeunesse. Thes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrairier

Légion française des anciens combattants. — Le 22 décembre, les anciens combattants des deux guerres, réunis en assemblée générale, ont procédé à la nomination des membres du bureau de la Légion :

Président : M. Paraire Pierre, chevalier de la Légion d'honneur, mutilé de guerre 1914 ; vice-présidents : MM. Valmar Raymond (guerre 1914), Cambou Amédée (guerre 1914) ; secrétaires : MM. Blaizac Fernand, Gauch Edmond (guerre 1914), Grufeille Noël (guerre 1939) ; trésoriers : MM. Lasvènes Léon, Moles Jean (guerre 1914), Guignes René (guerre 1939) ; membres : MM. Sahuc Marcelin, Laviale Ferdinand (guerre 1914), Cazeuve Jean, Gossanne René (guerre 1939).

Puy-l'Évêque

Pour nos prisonniers. — Nous apprenons avec plaisir que, sur l'initiative de la « Renaissance Puy-l'Évêque » et en collaboration avec le comité d'aide aux prisonniers, cette jeune société artistique organise, pour le dimanche 23 février 1941, à 20 h. 30 précises, en la salle des fêtes de la mairie, un concert exclusivement réservé au profit des prisonniers de guerre de Puy-l'Évêque.

Toujours sous la haute direction de M. Alvor, ce concert promet de surpasser les précédents en tant que chants, pièces, sketches, et un tableau final d'actualité production Alvor.

Nous faisons appel à la main-d'œuvre charitable en tant que menuisiers, charpentiers, etc., pour réaménager la salle, celle-ci se trouvant dans un état déplorable. S'adresser à M. Espagnol, Président de la société.

Le courage est question de santé

Pour avoir un bon moral, une résistance physique et nerveuse à toute épreuve, buvez avant vos repas un verre à moitié de Quintonine. C'est un reconstituant complet, véritable aliment des muscles et des nerfs. Et quel remède économique. Il suffit de verser un flacon de Quintonine à 5 frs 85 dans un litre de vin de table pour obtenir aussitôt un délicieux élixir de santé. Thes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

« Les Eclairées » de Figeac. — Mme Bourguin, directrice du collège de jeunes filles, qui nous quitte pour prendre la direction du lycée de Guéret, a fondé à Figeac une section d'Eclairées. Les cadres de cette organisation sont formés par Mmes René Pons, Thérèse Bariat et Adrienne Truel, qui sont chefs de clan.

Les Eclairées de Figeac, en maintes occasions, ont déjà su prouver qu'elles savent mettre en pratique les mots symboliques de leur devise et qu'elles savent vivre la loi qui commande leurs gestes si dévoués.

Qu'elles reçoivent, ici, toutes nos félicitations.

Suicide d'une réfugiée. — Lundi matin, vers 11 heures, M. le commissaire de police de Figeac était avisé qu'une jeune femme venait de se jeter de la fenêtre du premier étage du logement qu'elle habitait, place des Tours, à Figeac. Immédiatement sur les lieux, accompagné

de ses agents, M. le commissaire commença aussitôt son enquête. Appelé, M. le docteur Bonaffé, médecin légiste, ne put que constater le décès. Il s'agit d'une jeune femme réfugiée des Ardennes, qui occupait à Figeac une profession enviable. Rien ne laissait prévoir chez elle un tel acte, et c'est vraisemblablement au cours d'une crise de neurasthénie que cette jeune personne a mis fin à ses jours.

Cahors

Légion française des A.C. — Les anciens combattants de la commune, au nombre de 32, se sont réunis à la mairie et ont désigné les membres de leur bureau : Président d'honneur, M. Henri Brandes, maire ; président actif, Jean-Denis Foulhauc, vice-président, Jean Bouthe ; secrétaire, Frédéric Daurot ; trésorier, Louis Gary.

Tous les adhérents ont signé leur bulletin de souscription et, dans un élan patriotique, se sont déclarés unanimes à seconder le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, pour la restauration de la France.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fête de la Jeunesse. — Dimanche 29 décembre a eu lieu à la salle des fêtes de l'école maternelle la première Fête de la Jeunesse qui attirera une foule si nombreuse qu'elle ne put qu'à grand-peine trouver place dans une salle trop petite. On regrette qu'une localité comme Gourdon n'ait pas une salle de spectacles digne d'elle qui permettrait d'envisager une organisation plus rationnelle de spectacles plus grandioses. La décoration, très habilement réalisée par M. Filhol, faisait de la scène un vaste drapeau tricolore sur lequel se détachait un portrait du Maréchal Pétain. Le programme qui devait se dérouler de 15 h. 30 à 17 h., selon les ordres reçus, fut exécuté sans erreurs et sans retard grâce à la vigilance de tous les chefs de groupes et à la discipline des enfants. Les organisateurs sont heureux de les remercier tous pour leur entraînement et leur bonne grâce.

Le programme comportait plusieurs chœurs ou chants mimés, exécutés par les différents groupes de jeunes. Une scène bouffonne jouée par trois Scouts eut un grand succès auprès de la jeunesse. On apprécia également la voix pure d'Arlette Traucou et la virtuosité de J. Sico. Pour finir, quelques jeunes Lorraines dont plusieurs portaient le costume régional chantèrent la « Marche Lorraine », apportant ainsi au public le témoignage vivant de leur attachement à la France et leur volonté d'être, au côté de nos jeunes, les artisans du relèvement français.

A 17 h. un poste fit entendre à la salle attentive la voix chaleureuse et simple du Chef de l'Etat et tout le monde écouta, debout, avec ferveur, la « Marseillaise » finale. Puis M. le Sous-Préfet adressa aux jeunes ses remerciements et leur indiqua à son tour les buts qui devaient être ceux de la jeunesse d'aujourd'hui. Plus d'individualisme, destructeur de tout effort commun, mais un sens social plus aigu qui fait enfin comprendre la noblesse de la notion de servir. Ce qui ne veut pas dire qu'il doive y avoir une jeunesse embrigadée ; « La jeunesse française ne portera pas d'uniforme. » Il importe de trouver, entre les vieilles formules anarchiques et les systèmes totalitaires, un juste équilibre qui restitue à la jeunesse et par elle, au pays, les vraies raisons de sa fertilité et de sa force.

Les Quatre-Routes

Légion française des combattants. — La Légion française des combattants des Quatre-Routes, réunie en assemblée générale le 1^{er} janvier 1941, à la mairie, a formé son bureau ainsi qu'il suit :

Président, M. Deham Joseph (guerre 1914-1918) ; vice-présidents, MM. Blavignac Roger (guerre 1939-1940), Rougier Auguste (guerre 1914-1918) ; secrétaires, MM. Chaulet Guillaume (guerre 1939-1940), Simbille François (guerre 1914-1918) ; trésoriers, MM. Chassaigne Henri (guerre 1914-18-39-40), Vayleux François (guerre 1914-1918) ; membres, MM. Antignac Auguste (mutilé guerre 14-18), Lachèze Louis (prisonnier guerre 1914-1918), Pradal Maurice (guerre 1914-1918), Merle Jacques (guerre 1939-1940).

Payrignac

Légion française des combattants. — La section locale de la Légion a ainsi formé son bureau : président, M. Elie Planchou ; vice-présidents : MM. Paul Loublié et Félix Granglé ; trésorier, M. Paul Capy ; secrétaire, M. Jean Bouriane ; secrétaire adjoint, M. Maurice Planchou.

C'est M. Cyprien Faure, secrétaire de la section locale des A.C. du front, qui a exposé les buts de la Légion, avec une documentation claire et précise qui mérite tous les compliments.

Souillac

Etat civil de décembre. — Naissances : Collette-Georgette Gros, rue du Lavoisier ; Paul-André Lavié, route nationale ; André-Paul Ardourel, route nationale.

Mariages : M. Maurice Bonneval, boulanger, domicilié rue de l'Ancienne-Poste, avec Mlle Solange Grégory, montaise en couronnes, place du Poirail ; Jean-Baptiste Lafugie, employé au P.O. à Cahors, avec Mlle Henriette Jean, dactylographe à Souillac ; André Lafaurie, électricien, domicilié à Blazy, près Souillac, avec Mlle Léa-Maria Lambert, domiciliée à Souillac ; Camille Treffin, mécanicien à Sarlat (Dordogne), avec Mlle Henriette Félix, couturière, domiciliée route nationale à Souillac (Lot).

Décès : Mme veuve Agathe Garrigue, née Rodes, 78 ans, rue Gambetta ; Mme Agathe Debedat, née Lafaurie, 76 ans, route Nationale ; Mme veuve Catherine Aureuil, née Faure, 66 ans, route Nationale ; M. Henri Saulière, auxiliaire des P.T.T., 53 ans, rue Nationale ; M. Baptiste Bouysonnie, cultivateur, 75 ans, au quartier de Presnagac ; Mme Marie Delvert, née Tallade, 58 ans, au quartier du Puy-d'Alon ; M. Janvier Segalan, menuisier, 89 ans, place Benetou ; M. Pierre Bonnavie, retraité, 68 ans, place de l'Eglise ; M. Joseph Goudet, retraité, 71 ans, place St-Martin ; M. Léon Gauchard, retraité, 61 ans, au quartier de la Gare.

Faire du 4 janvier. — Le temps froid a contrarié la faire de samedi qui n'a pas eu une grande importance.

Marché aux bœufs : néant ; moutons : de 300 à 425 fr. les 50 kilos ; porcs gras : de 300 à 650 fr. les 50 kilos ; porcelets : de 300 à 350 fr. la pièce.

Margé aux volailles : poulets : 11 à 12 fr. ; poules : 9 fr. ; canards : 9 fr. ; lapins : 6 fr., le tout le demi-kilo.

Foies d'oies : 70 à 75 fr. le demi-kilo. Prochain foire le 19 janvier.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Marcelin Capelle, marchand de grains, décédé le 3 janvier à l'âge de 74 ans, après une longue maladie. Ses obsèques ont eu lieu dimanche matin. Un imposant cortège, malgré la température glaciale de cette matinée, a accompagné le défunt à sa dernière demeure.

A toute la famille en deuil, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Vayrac

Démographie. — Voici le mouvement de la population pour l'année 1940, à Vayrac et Mézels :

Naissances : Vayrac, 16 ; Mézels, 2. Total : 18.

Mariages : Vayrac, 4 ; Mézels, néant.

Décès : Vayrac, 36 ; Mézels, 2. Total : 38.



AVIS DE DECES

La Supérieure des Dames de Nevers et sa Communauté ont la douleur de vous faire part de la mort de leur regrettée

Sœur Stanislas GAVALDA

âgée de 79 ans

et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu dans la Chapelle de leur Etablissement, vendredi prochain, 10 courant.

REMERCIEMENTS

Madame Vve Urbain GAYET, Monsieur Henri GAYET, pharmacien, et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Urbain GAYET

PETITES ANNONCES

Anglais, allemand, conversation, correspondance, leçons à domicile. S'adresser : Photofilm, 59, bd Gambetta. (33.095.)

IL A ÉTÉ PERDU une petite chaîne avec médaille ou portant au revers « André 1935 », sur le parcours Lycée de Jeunes Filles et rue Clemenceau. Prière de la rapporter à M. Hénaf, Compagnie La Préservatrice. Récompense.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de M^e Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 8, rue Georges Clemenceau, successeur de Messieurs Chatonet et Lacosse

VENTE SUR LICITATION LES ÉTRANGERS ADMIS

d'immeubles en nature de maison d'habitation, fonds de commerce, atelier, friche, situés à Cahors, 3, rue Jean-Albert et 22, rue Brives ; à Saint-Cyrcy et à Lacapelle, commune de Cahors

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT FÉVRIER MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, Boulevard Gambetta, et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le quatorze novembre mil neuf cent quarante, enregistré, en vertu duquel, les étrangers admis, de divers immeubles situés à Cahors, à Saint-Cyrcy et à Lacapelle, communalité de Cahors, ci-après décrits, ont été désignés et dépendant des successions et communautés dont s'agit.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions, a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, huit, rue Georges-Clemenceau, à la requête de :

D'une part,

Dame BESSAC Isabelle, épouse de SAORIE Amédée, tailleur, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, dix-huit, boulevard Gambetta, ayant pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude, huit, rue Georges-Clemenceau.

D'autre part,

1^o Dame FEYDEL Marceline, Veuve en secondes noces de BESSAC Auguste, domiciliée à Cahors, rue Jean-Albert, n° 3 ;

2^o Monsieur BESSAC Jean, serrurier, domicilié à Cahors, rue Jean-Albert, n° 3, co-titulants, ayant pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Pierre DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, rue du Portail Alban.

Le Tribunal a ordonné la vente sur licitation des immeubles dépendant de la communauté avant existant entre BESSAC Auguste et dame FEYDEL Marceline, son épouse, restée sa veuve, et de la succession de BESSAC Auguste quand vivait, demeurant à Cahors rue Jean-Albert, n° 3.

En vertu du dit jugement ordonnant le partage de la dite succession et préalablement la licitation des immeubles en dépendant, il sera procédé, le JEUDI VINGT FÉVRIER MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard

Gambetta, par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement du quatorze novembre mil neuf cent quarante, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, de divers immeubles situés à Cahors, à Saint-Cyrcy et à Lacapelle, communalité de Cahors, ci-après décrits, et dépendant des successions et communautés dont s'agit.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions, a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, huit, rue Georges-Clemenceau, à la requête de :

D'une part,

Dame BESSAC Isabelle, épouse de SAORIE Amédée, tailleur, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, dix-huit, boulevard Gambetta, ayant pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avec élection de domicile en son étude, huit, rue Georges-Clemenceau, à la requête de :

D'autre part,

Dame BESSAC Isabelle, épouse de SAORIE Amédée, tailleur, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, dix-huit, boulevard Gambetta, ayant pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Pierre DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, rue du Portail Alban.

Le Tribunal a ordonné la vente sur licitation des immeubles dépendant de la communauté avant existant entre BESSAC Auguste et dame FEYDEL Marceline, son épouse, restée sa veuve, et de la succession de BESSAC Auguste quand vivait, demeurant à Cahors rue Jean-Albert, n° 3.

En vertu du dit jugement ordonnant le partage de la dite succession et préalablement la licitation des immeubles en dépendant, il sera procédé, le JEUDI VINGT FÉVRIER MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard

Article premier : Un immeuble en nature de sol paraissant figurer sous le numéro deux mille quatre-vingts de la section N de la matrice cadastrale des propriétés non bâties de la commune de Cahors, pour une contenance de quarante centiares environ, trois, rue Jean-Albert à Cahors.

Article deux : Un immeuble en nature de sol paraissant figurer sous le numéro deux mille quatre-vingt-un de la section N de la matrice cadastrale des propriétés non bâties de la commune de Cahors pour une contenance de trente centiares environ, trois, rue Jean-Albert à Cahors.

Article trois : Un immeuble en nature de maison d'habitation, paraissant figurer sous les numéros deux mille quatre-vingt-deux et deux mille quatre-vingt-trois de la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Cahors, trois, rue Jean-Albert, pour un revenu de cent vingt-cinq francs.

Cette maison est construite en dur et couverte de tuiles canal, elle confronte au Nord avec la rue Jean-Albert, à l'Est avec Maratuech et à l'Ouest avec Boyer et Madame Henras.

On y pénètre de plain-pied par une porte située rue Jean-Albert, numéro trois, non loin de la rue Brives, et l'on rentre tout de suite dans un atelier de serrurerie et forge actuellement exploité par Jean Bessac, d'une superficie de trente mètres carrés, quatre cent cinquante s'exerçant surtout en profondeur et non en largeur sur la rue.

Cet atelier est éclairé par une grande ouverture vitrée de deux mètres vingt de large et un mètre trente de haut, donnant rue Jean-Albert et comporte plusieurs machines, outils, propriété de Jean Bessac, on ne peut travailler utilement dans cet atelier sans l'aide d'un éclairage artificiel.

C'est un atelier assez vaste sur le côté Ouest duquel se trouve un réduit aussi long que l'atelier lui-même et dans lequel existent des water-closets sommaires, sans séparation aucune.

Dans l'angle Sud de l'atelier existe un puits perdu destiné à recevoir et évacuer les eaux des toits et d'éviers des maisons voisines, ainsi qu'il est dit ci-dessous, de la maison Maratuech les eaux de pluie et d'éviers, de la maison Henras les eaux d'épandage des toits, de la maison Boyer les eaux d'épandage des toits et d'éviers, de la maison Ausset les eaux d'épandage des toits et d'éviers et de la maison Dalara les eaux d'épandage des toits et d'éviers.

Dans l'atelier un escalier en bois donne accès au ciel et un étage de cette maison, étage comprenant trois pièces. On pénètre d'abord dans la cuisine, où il y a l'eau et le gaz et une cheminée ; cette pièce est éclairée par une seule fenêtre donnant sur la rue Jean-Albert, au Midi de cette cuisine se trouve une chambre dont la fenêtre donne dans la cour de l'immeuble Boyer, une deuxième chambre située à l'Ouest de la cuisine a une fenêtre sur la rue Jean-Albert et une porte-fenêtre permettant de passer sur une petite terrasse sur laquelle se trouvent les water-closets.

Cette terrasse n'aurait été édiflée, il y a trois ans environ, que par simple tolérance de la part de Madame Henras et de Monsieur Boyer, huissier, lesquels seraient en droit d'en exiger à tout moment la démolition. Il y a l'électricité dans toute la maison.

Un galatas-grenier existe au-dessus de l'étage et sous l'entablement de l'atelier de serrurerie il y a une grande cave voûtée. Derrière la façade Sud de la maison, se trouve une venelle sans accès, d'une largeur de quarante centimètres et s'étendant tout le long de l'immeuble,

laquelle reçoit les eaux des maisons Maratuech, Dalara et Ausset, d'où elles sont collectées dans le puits perdu ci-dessus indiqué.

Les occupants actuels sont : Jean Bessac, serrurier, pour le rez-de-chaussée, c'est-à-dire l'atelier et le réduit, et la dame Marceline Feydel, Veuve Auguste Bessac, pour le surplus.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, 25.000 fr. ci.

la mise à prix de trois mille francs, 3.000 fr. ci.

TROISIEME LOT. — Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de friche situé au bout de la côte de Saint-Cyrcy, confrontant à Marconné, Fraicheville et au chemin de Saint-Cyrcy à Cyrcy à Cabessut.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, 50 fr. ci.

QUATRIEME LOT. — Le quatrième lot comprendra :

Un immeuble en nature de friche planté de chênes truffiers, situé à mi-côte de St-Cyrcy.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, 50 fr. ci.

CINQUIEME LOT. — Le cinquième lot comprendra :

Un immeuble en nature de friche situé au lieu dit Lacapelle, commune de Cahors, confrontant avec un nommé Dufournel.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, 50 fr. ci.

Il n'a pas été possible de retrouver au service du Cadastre ni le numéro, ni la contenance de ces parcelles.

Lotissement et Mise à prix

Les immeubles ci-dessus décrits seront mis en vente avec toutes leurs appartenances et dépendances, servitudes actives et passives, en CINQ LOTS et sur les mises à prix suivantes :

DEUXIEME LOT

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois mille francs, 3.000 fr. ci.

TROISIEME LOT

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, 50 fr. ci.

QUATRIEME LOT

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, 50 fr. ci.

CINQUIEME LOT

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, 50 fr. ci.

TOTAL DES MISES A PRIX : vingt-huit mille six cents francs.

NOTA

Il est formellement expliqué que par suite d'erreurs ou de modifications possibles, lors ou depuis la confection du plan cadastral, l'indication des numéros cadastraux, des contenances, ainsi que la désignation des immeubles mis en vente est purement énonciative, et que, par suite, les descriptions ci-dessus données n'engagent en rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu et en exécution du jugement précité ordonnant la